



Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22/09/2022 SLOW

ID : 011-211101951-20220919-312022-DE

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

2022/304

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 31/2022

Date convocation : 15.09.2022

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Absent excusé : Jean-Pierre PLANCADE.

Procuration : Michel COURTESSOLE à Omar AÏT MOUH.

Secrétaire de séance : Bernard VIÉ.

Objet : LA PÉRIOLE - Extension du réseau public d'électricité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la demande d'alimentation en énergie électrique pour la construction située à La Périole, parcelle cadastrée ZU 221, il est nécessaire de créer de nouveaux ouvrages électriques. Le SYADEN a transmis la proposition de cette création d'un montant total de 13 536,00€ HT.

La participation de la commune est de 60% soit 8 121,60€ le reste du montant, soit 40%, est pris en charge par le SYADEN.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la création de nouveaux ouvrages électriques,

ACCEPTE la participation financière de la commune d'un montant de 8 121,60 €,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

